

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries
16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Sur convocation du 06/04/2021, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : : Lydie BLANC, Sylvain CALVEZ, Pascal BRUNETEAU, Marc PEYRELADE, Eliane GASNIERE, Laurent NERFIE, Serge DUNOGUES, Stéphane TORDJEMAN, Evelyne RIFFFAUD, Olivier FALLAT, Elodie MAINARD

Absente : Yannick BOYELDIEU

Absents excusés : Alexandra NADAUD (a donné pouvoir à Sylvain CALVEZ), Virginie DELVALLEZ (a donné pouvoir à Laurent NERFIE)

Début de la Séance : 18 H 30

Nommée secrétaire de Séance : Madame Elodie MAINARD

1- VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la refonte de la fiscalité locale qui entre en vigueur au 01/01/2021.

A ce titre, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette dépense prend la forme suivante : les communes bénéficient du transfert à leur profil de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Maintenant, la TFPB comprend la part communale (le taux communal en 2020 de la TFPB était de 12,02%) et le taux départemental qui est de 22,89 %.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près, il sera fixe et pérenne.

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Les taux de référence pour 2021 seront donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41,23%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ses taux pour 2021.

2- -INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Pascal BRUNETEAU informe que le passage de camions de + de 3,5 tonnes venant de Salles d'Angles et empruntant la Rue des Distilleries pose souci, il propose de prendre un arrêté interdisant de tourner à droite et à gauche.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

-Monsieur Pascal BRUNETEAU demande qu'un miroir soit installé Rue de l'Ugni Blanc.

Clôture de la Séance : 19 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.